

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 159 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud****Mission des Nations Unies au Soudan du Sud :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2011/12	722 129 600
Dépenses de 2011/12	721 090 700
Solde inutilisé de 2011/12	1 038 900
Crédit ouvert pour 2012/13	839 490 000
Montant estimatif des dépenses de 2012/13 ^a	839 488 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2012/13	2 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	936 486 100
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	932 563 400

^a Montant estimatif au 31 janvier 2013.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 38, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 3 922 700 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

2. À l'occasion de l'examen du financement de la MINUSS, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements jusqu'au 17 avril 2013, date à laquelle les dernières réponses écrites ont été reçues. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSS est donnée à la fin du présent rapport.

3. Les propositions du Secrétaire général relatives à la MINUSS devraient être examinées en même temps que son troisième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions, présenté en application de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale (voir A/67/633 et A/67/723, annexe I), ainsi que les observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes lors de son audit de la mise en œuvre de la stratégie (voir A/67/5 (Vol. II), chap. II). On trouvera dans les rapports connexes du Comité consultatif ses observations détaillées et recommandations concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2011/12 et sur des questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix, y compris la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/782 et A/67/780, respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

4. Conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale, la proposition du Secrétaire général relative au budget de démarrage de la MINUSS pour l'exercice 2011/12 (A/66/532) a été établie sur la base du plan de financement standard, qui était appliqué pour la première fois à une mission en phase de démarrage.

5. Dans sa résolution 65/257 B sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Assemblée générale a noté que le Conseil de sécurité comptait établir une mission qui viendrait succéder à la MINUS, comme il l'avait indiqué dans sa résolution 1978 (2011), et a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 482 460 550 dollars, destiné à financer le fonctionnement de la MINUS pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, et de le mettre en recouvrement auprès des États Membres. Suite à la création de la MINUSS et conformément à l'autorisation générale accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/257 B, une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 277 915 150 dollars a été accordée aux fins du déploiement de la MINUSS pour la période se terminant le 31 décembre 2011. Un montant de 277 915 150 dollars, prélevé sur la somme de 482 460 550 dollars préalablement mise en recouvrement auprès des États Membres par l'Assemblée, a donc été inscrit au Compte spécial de la MINUSS.

6. Dans sa résolution 66/243 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 722 129 600 dollars (montant net : 712 052 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, comprenant l'autorisation d'engagement de dépenses déjà accordée d'un montant de 277 915 150 dollars. L'intégralité du montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 721 090 700 dollars (montant net : 705 918 000 dollars), laissant un solde inutilisé de 1 038 900 dollars (montant net : 6 134 800 dollars) qui représente 0,1 % du crédit ouvert. Une analyse détaillée des écarts est présentée dans la section III du rapport sur l'exécution du budget (A/67/610 et Corr.1).

7. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général fait état d'un taux d'exécution du budget de 99,9 %. Toutefois, si on examine le montant effectif des dépenses au titre de chaque catégorie de dépenses, on constate qu'il y a d'importants écarts par rapport aux montants des crédits alloués, dans le cadre du plan de financement standard, aux dépenses militaires, civiles et opérationnelles de la Mission, comme suit :

a) Militaires et personnel de police : il y a une sous-utilisation de crédits d'un montant de 51,4 millions de dollars, soit 21,3 %, qui tient essentiellement au fait que les dépenses afférentes au déploiement du matériel appartenant aux contingents ont été inférieures de 35,6 millions de dollars (18,3 %) aux montants prévus, parce qu'une grande partie du matériel était déjà déployé au Soudan du Sud, et à la non-utilisation des crédits de 26,5 millions de dollars prévus pour les unités de police constituées, qui ne se sont pas avérées nécessaires pour la MINUSS; ces deux facteurs ont été en partie contrebalancés par des dépassements des crédits alloués pour les observateurs militaires, dont l'effectif déployé s'est élevé à 154 au lieu des 120 prévus (soit un dépassement de 3,6 millions de dollars ou 66,7 %), et pour les membres de la Police des Nations Unies, dont 455 ont été déployés au lieu des 331 prévus (dépassement de 7,1 millions de dollars ou 47,2 %);

b) Personnel civil : les dépenses ont été supérieures de 92 millions de dollars, soit 102,7 %, aux prévisions, essentiellement en raison des facteurs suivants : pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, le déploiement effectif a été de 735 au lieu des 331 prévus au budget (dépassement de 15,7 millions de dollars ou 24,3 %); pour les Volontaires des Nations Unies, il a été de 260 au lieu de 124 (dépassement de 8,6 millions de dollars ou 319 %); et, surtout, des dépenses de 74 millions de dollars ont dû être engagées à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour laquelle aucun montant n'était prévu dans le plan de financement standard, afin de financer le personnel recruté entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2011 en attendant l'ouverture de crédits pour les postes par l'Assemblée générale; ces facteurs de dépassement ont été partiellement compensés par la sous-utilisation (de 6,3 millions de dollars, soit 28,2 %) des crédits destinés au personnel recruté sur le plan national, celui-ci ayant été recruté sur une base temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011;

c) Dépenses opérationnelles : les crédits ont été sous-utilisés d'un montant de 41,7 millions de dollars, soit 10,7 %, les dépenses ayant été inférieures aux prévisions aux rubriques Transports terrestres (41,5 millions de dollars, soit 70 %), Communications (12,5 millions de dollars, soit 38 %), Installations et infrastructures (15,4 millions de dollars, soit 12,7 %), Transports aériens (6,6 millions de dollars, soit 5 %) et Informatique (1,5 million de dollars, soit 11,8 %), et la sous-utilisation

n'a été qu'en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services de consultants (1,3 million de dollars, soit 760 %), des voyages (2,3 millions de dollars, soit 158 %) et des fournitures, services et matériel divers (32 millions de dollars, soit 187 %).

8. Le Secrétaire général indique que la Mission a créé, afin de faciliter l'application et le suivi du plan de financement standard, un Comité d'allocation des ressources, dirigé par son Représentant spécial et composé des principaux dirigeants de la MINUSS, pour orienter les fonds vers des domaines critiques (voir A/67/610 et Corr.1, par. 28). Ce comité a procédé à un examen trimestriel des progrès réalisés par la Mission dans l'exécution de son mandat et formulé des recommandations quant aux domaines sur lesquels elle devrait se concentrer en priorité durant les trois mois suivant l'examen. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une comparaison entre les prévisions figurant dans le plan de ressources approuvé par le Comité d'allocation des ressources et les dépenses effectives de la MINUSS, qui figure à l'annexe I du présent rapport. Le tableau ci-dessous fournit un récapitulatif des ressources par composante selon le plan de financement standard et de leur réaffectation par le Comité d'allocation des ressources, ainsi que des dépenses effectives dont fait état le rapport sur l'exécution du budget.

Tableau 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Plan de financement standard</i>	<i>Comité d'allocation des ressources</i>	<i>Dépenses effectives</i>
Militaires et personnel de police	241 610,0	183 926,0	190 184,0
Personnel civil	89 670,5	182 918,8	181 721,0
Dépenses opérationnelles	390 849,1	355 284,9	349 185,7

9. Dans les paragraphes 34 à 39 de son troisième rapport annuel sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/633), le Secrétaire général fournit comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 66/243 un bilan de la première application du plan de financement standard, pour le budget de la MINUSS, et des enseignements qui en ont été tirés. D'après les conclusions globales de l'examen, le plan de financement standard était un outil utile à plusieurs titres : a) obtention d'un taux d'exécution du budget de 99,9 %; b) amélioration de la discipline budgétaire en limitant les cas de sous-utilisation des crédits approuvés; c) amélioration de la transparence des organes délibérants et renforcement de leur supervision; et d) plus grande souplesse opérationnelle des responsables des missions qui ne sont pas obligés de passer du temps à présenter un projet de budget détaillé. Toujours d'après ces conclusions, le plan de financement standard n'aurait permis que partiellement de simplifier les processus d'établissement du budget, compte tenu du fait que le budget de démarrage de la MINUSS avait été présenté aux organes délibérants pour examen 112 jours après la création de la Mission au lieu du délai prescrit de 90 jours. L'évaluation a également recensé une liste des améliorations à apporter au plan de financement standard, qui sont énoncées au paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général.

10. Dans son audit de la stratégie globale d'appui aux missions, le Comité des commissaires aux comptes a relevé des lacunes dans les hypothèses budgétaires et le

calcul des coûts sur lequel repose le plan de financement standard, tel que conçu actuellement, ainsi que dans son application (voir A/67/5 (Vol. II), chap. II, par. 204 à 220). En ce qui concerne la méthode de calcul des coûts, les commissaires aux comptes ont relevé le manque de souplesse du plan par rapport aux besoins spéciaux des missions, l'absence de prise en compte de facteurs clefs, l'absence de justification de certaines hypothèses et des erreurs de calcul. S'agissant de l'application du plan à la MINUSS, ils ont estimé que la situation et les besoins effectifs de la MINUSS n'avaient pas été dûment pris en compte, ce qui avait pu entraîner une surestimation du budget ainsi que des transferts fréquents et nombreux entre rubriques : 18 transferts pour un total de 497,4 millions de dollars (soit 69 % du budget approuvé, qui était d'un montant de 722,1 millions de dollars), ce chiffre étant nettement plus élevé que pour les autres missions durant la première année de fonctionnement (voir A/67/5, annexe XIV).

11. Le Comité consultatif note l'exécution quasi intégrale du budget approuvé de l'exercice 2011/12, mais estime qu'il est impossible d'évaluer correctement l'applicabilité du plan de financement standard et son efficacité en tant qu'outil d'élaboration du budget de démarrage des missions en se fondant seulement sur le taux d'exécution du budget, qui n'est pas un indicateur permettant de mesurer l'utilisation efficace des ressources approuvées ni de vérifier l'exactitude des hypothèses budgétaires sur lesquelles repose le plan de financement standard. Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le budget de démarrage de la MINUSS, il avait estimé que, compte tenu du transfert d'éléments en uniforme, de personnel civil et de biens de la MINUS, les difficultés d'ordre logistique de la MINUSS n'étaient pas comparables à celles que rencontrent généralement les missions nouvelles ou élargies (voir A/66/592, par. 26 à 36 et 65 à 73, et annexe III). **Au vu des dépenses effectives figurant dans le rapport d'exécution, et de l'importante réaffectation de ressources entre les différentes catégories de dépenses (militaires, personnel civil, dépenses opérationnelles), le Comité consultatif reste d'avis que la MINUSS ne fournit pas les bases d'une évaluation fiable de l'utilité du plan de financement standard pour l'élaboration des budgets. Par conséquent, le Comité consultatif se prononcera sur le bien-fondé du plan de financement standard comme outil de budgétisation à l'occasion de son application à la phase de démarrage d'une opération de maintien de la paix plus typique.** Le Comité consultatif fait d'autres observations sur le plan de financement standard dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

12. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 4 mars 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSS depuis sa création s'établissait à 1 296 924 000 dollars. Les contributions reçues jusqu'à cette date s'élevaient à 1 018 377 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à

278 546 000 dollars. Le Comité a également été informé de la situation des paiements au 31 décembre 2012 : les dépenses relatives aux contingents engagées en 2012 s'élevaient à 88 603 000 dollars au 31 octobre 2012, et un montant de 14 161 000 dollars était dû pour la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2012, tandis que les dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents engagées en 2012 s'élevaient à 51 753 000 dollars jusqu'à septembre 2012 compris, et le solde restant dû était de 19 168 000 dollars. En ce qui concernait les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, trois demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant de 113 000 dollars au 25 février 2013, il n'y avait aucune demande en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 174 000 dollars.

14. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au 4 mars 2013, le solde de trésorerie de la MINUSS se montait à 151 600 000 dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir une réserve de fonctionnement de trois mois, qui serait de 169 246 000 dollars (non compris les remboursements aux pays fournissant des contingents) et laissait un déficit de trésorerie de 17 646 000 dollars. **À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé à de nombreuses reprises aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans conditions, comme le prévoit la Charte des Nations Unies¹.**

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, les chiffres de l'exercice 2012/13 concernant l'occupation des postes de la MINUSS (militaires et personnel civil) s'établissaient comme suit :

Tableau 2

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	166	147	11,4
Contingents	6 834	6 475	5,3
Police des Nations Unies	900	539	40,1
Unités de police constituées	—	—	
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	971	816	16,0
Personnel recruté sur le plan national	1 618	1 340	17,2
Emplois de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	47	36	23,4
Personnel recruté sur le plan national	18	13	27,8
Volontaires des Nations Unies	560	388	30,7

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

16. Le Comité consultatif a été également informé des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2012/13. Au 31 janvier 2013, les dépenses s'élevaient à 504 226 000 dollars, contre des crédits de 839 490 000

¹ Voir les résolutions 66/246, 65/293, 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

dollars (montants bruts). Sur l'ensemble de l'exercice, le montant des dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses devraient atteindre un total de 839 488 000 dollars, laissant un crédit inutilisé d'un montant estimatif de 2 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

A. Objectifs et résultats prévus

17. Succédant à la MINUS, la MINUSS a été créée par la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité pour une période initiale d'un an. Le Conseil a décidé que le mandat de la Mission devait être de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions du développement du Soudan du Sud, l'objectif étant de donner au Gouvernement sud-soudanais les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins, et autorisé la Mission à s'acquitter des tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution. Le Conseil a également décidé que l'effectif de la MINUSS comporterait au maximum 7 000 militaires, dont des officiers de liaison militaire et des officiers d'état-major, jusqu'à 900 membres de la police civile, dont des unités constituées si nécessaire, ainsi qu'une composante civile appropriée comprenant des spécialistes des enquêtes dans le domaine des droits de l'homme. Par sa résolution 2057 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 juillet 2013.

18. Au paragraphe 6 de son rapport sur le budget de la MINUSS pour l'exercice 2013/14 (A/67/716), le Secrétaire général présente les principaux domaines dans lesquels la Mission a fait des progrès notables d'après le programme triennal d'exécution de ses priorités stratégiques et le plan de mise en œuvre fondés sur des hypothèses retenues aux fins des prévisions à long terme, qui ont été décrits dans le budget approuvé de la MINUSS pour l'exercice 2011/12 (voir A/66/532). En outre, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, la MINUSS met en œuvre le plan d'appui à la consolidation de la paix mené conjointement par l'ONU et le Soudan du Sud pour appuyer les priorités arrêtées par le Gouvernement en matière de consolidation de la paix.

19. Le Secrétaire général indique que, si les grandes priorités stratégiques de la Mission restent les mêmes, le rythme d'exécution de certaines de ses activités et leur enchaînement ont été affectés par les retards que le Gouvernement a connus dans la mise en œuvre de son programme de réforme et du Plan de développement du Soudan du Sud pour la période 2011-2013. Ceux-ci s'expliquent par l'arrêt de la production pétrolière depuis janvier 2012 et la perte de recettes pétrolières qui s'en est suivie, laquelle a rendu nécessaires des mesures d'austérité; par les hostilités se déroulant à la frontière avec le Soudan, les violences intercommunautaires et les activités de milices rebelles, et enfin par la grave crise liée à l'insécurité alimentaire et à l'afflux de réfugiés. Cependant, la signature, le 27 septembre 2012, par les deux Gouvernements, sud-soudanais et soudanais, d'un certain nombre d'accords, notamment en ce qui concerne les recettes pétrolières et la création d'un mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, devrait aider le

Gouvernement sud-soudanais à recentrer ses efforts sur son objectif de consolidation de l'État.

20. Outre les difficultés politiques et économiques et les problèmes de sécurité mentionnés ci-dessus, le Comité consultatif a appris que la Mission devait faire face à des contraintes opérationnelles extraordinaires comme la taille du pays, le nombre restreint de routes et de pistes d'atterrissage, une saison des pluies qui dure de huit à neuf mois et pendant laquelle environ 60 % du territoire sont inaccessibles, la diversité culturelle et linguistique du pays, la fermeture de la frontière septentrionale, la violation de l'accord sur le statut des forces et l'insécurité qui entrave les activités de construction dans les zones sujettes à des conflits. En outre, le travail de la Mission est également compliqué par des difficultés opérationnelles d'ordre interne, comme le nombre insuffisant d'hélicoptères militaires pour la protection des civils, le manque de moyens de génie et les retards dans la livraison des matériaux et du matériel de génie occasionnés par les problèmes de transport et d'importation.

21. Le Comité consultatif note qu'en 2013/14 la Mission entend déployer, conformément à son mandat qui lui prescrit de travailler à l'échelon national, dans les États et au plan local, davantage de fonctionnaires des services organiques dans les États et les comtés, et renforcer sa présence et ses opérations dans 28 bases d'appui de comté, sachant que les principales fonctions politiques et consultatives se trouvent au quartier général de la Mission à Djouba. Le Comité a été informé des principales priorités stratégiques pour l'exercice 2013/14, à savoir : a) mettre en place une unité fluviale et de nouveaux moyens de transport fluvial, notamment pour améliorer la mobilité des militaires, des policiers et du personnel civil dans les zones à haut risque; b) améliorer la communication et les échanges avec les populations locales du personnel des services organiques et du personnel militaire de la MINUSS, grâce au recrutement de 172 assistants bilingues; c) construire sept nouvelles bases d'appui de comté, l'objectif étant de permettre au personnel de la Mission d'être déployé au niveau des comtés dans les zones prévues par le mandat, afin qu'il aide à étendre l'autorité de l'État et à renforcer les capacités nationales, et d'établir plus fréquemment, sur demande du Gouvernement, des locaux partagés par la Mission et des services de l'État; d) améliorer l'appui fourni aux institutions chargées de la sécurité; e) mettre l'accent sur le renforcement des capacités.

22. Le Comité consultatif a appris qu'au niveau national, dans l'ensemble des 10 États et dans 16 comtés, 595 fonctionnaires de la Mission, dont 48 fonctionnaires civils, 88 membres du personnel fourni par des gouvernements et 459 policiers des Nations Unies, partageaient des locaux avec des fonctionnaires de l'administration sud-soudanaise.

23. Des informations sur les partenariats et la coordination avec l'équipe de pays sont fournies dans les paragraphes 33 à 36 du rapport de présentation du budget pour l'exercice 2013/14 (A/67/716). Comme il y est indiqué, les programmes de l'équipe de pays qui sont en cours d'exécution sous la direction du Gouvernement et dans le cadre d'une vaste gamme d'accords de partenariat comprennent un certain nombre d'activités intéressant le mandat de la Mission, y compris le renforcement des capacités dans les secteurs de l'état de droit, l'appui aux fonctions essentielles de gouvernance, la sécurité des populations, la protection des civils et l'atténuation des conflits. Le Comité consultatif note que, si la Mission et l'équipe de pays ont mis au point dans ces domaines, en consultation avec le Gouvernement, des

stratégies et des programmes de travail communs pour éviter de faire double emploi, la concrétisation de leur action conjointe a souffert de retards imputables aux difficultés économiques et humanitaires et aux problèmes de sécurité décrits aux paragraphes 19 et 20 ci-dessus.

24. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que la MINUSS et l'équipe de pays continuent à travailler en étroites coopération et coordination, et de faire le point dans son prochain rapport sur les activités menées conjointement par ces deux entités et sur les progrès accomplis en la matière.

25. En ce qui concerne le cadre de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif prend note des efforts faits pour améliorer la présentation et le contenu aussi bien du rapport sur l'exécution du budget que du projet de budget. Il apprécie tout particulièrement les explications claires et détaillées qui ont été fournies concernant les indicateurs concrets de succès énoncés dans le rapport sur l'exécution du budget. Il encourage la Mission à continuer à perfectionner ses cadres de budgétisation axée sur les résultats et souligne de nouveau combien il importe de définir des indicateurs de succès qui rendent mieux compte de ce que la Mission elle-même peut, de façon réaliste, espérer accomplir, et des activités dont elle peut être tenue pour responsable.

Construction de bases d'appui de comté

26. Comme indiqué au paragraphe 6 du rapport de présentation du budget pour l'exercice 2013/14, les prévisions à long terme et le plan de mise en œuvre des priorités stratégiques de la Mission se fondent sur l'établissement d'une structure décentralisée par la création, sur une période de trois ans (2011/12-2013/14), de bureaux extérieurs dans l'ensemble des 10 États et de 35 bases d'appui de comté. Le Secrétaire général indique qu'à la lumière du retard pris par les entreprises de terrassement et de la pénurie de matériel du génie et de bâtiments préfabriqués, le plan de construction des bases d'appui de comté, prévu sur trois ans, a été revu et qu'il est désormais prévu de construire les bases sur une période de cinq ans.

27. À sa demande, le Comité a reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement de la construction des bases d'appui de comté en mars 2013 : a) 13 bases étaient opérationnelles; b) 21 le seraient d'ici au 30 juin 2013; c) 28 au total devraient être opérationnelles d'ici au 30 juin 2014. Le Comité consultatif a voulu savoir dans quelle mesure les plans de construction étaient réalistes, étant donné les contraintes géographiques et logistiques auxquelles la Mission doit faire face (voir par. 20 ci-dessus). Il lui a été répondu que les plans de construction révisés s'appuyaient sur les enseignements tirés de l'expérience et tenaient compte des conditions existantes, à savoir le climat, l'état de l'infrastructure routière, l'insécurité et les problèmes liés aux frontières. En outre, la Mission verrait ses ressources en matière de génie augmenter grâce à la livraison de matériel de génie lourd supplémentaire, pour lequel un contrat avait déjà été signé, et au déploiement, prévu en mars 2013, d'une compagnie spécialisée dans le génie mécanique lourd. La Mission a par ailleurs confié la construction de quatre bases d'appui de comté à des sous-traitants, ce qui permettra d'utiliser le matériel et le personnel de génie disponibles pour d'autres projets essentiels. En outre, la Mission espère recevoir du matériel et des matériaux de génie provenant de la liquidation des actifs de la MINUS et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

(MINUAD), qui ont été retenus à Kosti par le Gouvernement soudanais, cette rétention étant l'une des principales raisons expliquant le retard pris dans la construction des bases.

28. Le Comité consultatif salue les mesures prises par la Mission pour adapter ses plans de construction de bases d'appui de comté en fonction des enseignements tirés de l'expérience et en tenant compte des conditions qui règnent dans sa zone de mission. Il compte que tout sera fait pour suivre de près la situation et pour réajuster les plans, si besoin, à la réalité des conditions rencontrées sur le terrain. Étant donné qu'il est crucial d'établir une présence décentralisée pour garantir la bonne exécution du mandat de la MINUSS, le Comité souligne également qu'il importe d'éviter, dans la mesure du possible, tout nouveau retard dans la construction des bases d'appui de comté. Il réaffirme que les services du Siège doivent appuyer et contrôler plus directement les opérations, afin de veiller au bon déroulement des travaux de planification et de mise en œuvre des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix (voir A/66/781/Add.17, par. 61).

Gestion de la chaîne logistique

29. En ce qui concerne la composante appui, le Secrétaire général indique que la MINUSS a été chargée d'appliquer à la Mission, à titre expérimental, un nouveau concept de chaîne logistique qui couvre l'ensemble du cycle de gestion des stocks. Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission est chargé de diriger et contrôler la chaîne logistique, et il est proposé de placer l'ensemble des fonctions liées au contrôle et à la gestion de cette chaîne (Section des approvisionnements, Section de la gestion des contrats, Centre mixte des opérations logistiques, Section du contrôle des mouvements, Section des bases logistiques et des plateformes avancées, Section de la gestion du matériel et bureaux administratifs dans les capitales des États) sous l'autorité de ce bureau. Le Comité consultatif note que cette opération implique une réorganisation de grande envergure et le transfert d'un grand nombre de postes (voir A/67/716, par. 74 à 77).

30. En réponse à une question de sa part, le Comité consultatif a été informé que les économies et autres retombées positives attendues de la mise en œuvre de la gestion intégrée de la chaîne logistique étaient les suivantes : a) des gains d'efficacité en matière de flux de travail et d'effectifs nécessaires, grâce à la fusion de cinq unités à comptabilité autonome de personnel chargé de la gestion des stocks en une seule équipe de spécialistes avec des fonctions similaires; b) une réduction des coûts, grâce à l'amélioration de la planification, le regroupement des opérations de fret et la centralisation de l'entreposage; c) l'amélioration des services fournis aux clients en termes de délais, de qualité et de réactivité; d) la fourniture rapide d'informations de gestion exactes afin d'améliorer les prévisions et la planification, l'expédition et le transport, la gestion des stocks et la gestion des commandes; et e) l'amélioration des contrôles et de la surveillance de la gestion.

31. Des rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions et de l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif retient notamment que le Département de l'appui aux missions (DAM) a mis au point un nouveau concept de chaîne logistique, qui a été validé au sein du Département et par l'équipe Umoja. Le Centre de services mondial jouera un rôle central dans la gestion opérationnelle de la

chaîne logistique, sous la direction stratégique du DAM, et deviendra une plateforme de gestion de la chaîne logistique mondiale, en coopération étroite avec la Division des achats du Département de la gestion au Siège (voir A/67/633, par. 16, et A/67/723, annexe I, par. 24). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport de plus amples informations sur le concept de chaîne logistique intégrée élaboré pour la MINUSS, et d'expliquer comment il s'intègre à la fonction de gestion de la chaîne logistique mondiale qui est en train d'être mise en œuvre par le Centre de services mondial.** Le Comité fait d'autres observations sur la gestion de la chaîne logistique dans le cadre de son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

B. Ressources nécessaires

32. Le projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2013/14 s'élève à 936 486 100 dollars (montant net : 916 392 600 dollars), soit, en chiffres bruts, 96 996 100 dollars (11,6 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2012/13 (839 490 000 dollars). Le projet de budget prévoit des augmentations dans toutes les catégories de dépenses, notamment celles afférentes aux militaires et policiers (2 043 700 dollars, ou 0,9 %), au personnel civil (39 290 600 dollars, ou 18,6 %) et aux dépenses opérationnelles (55 661 800 dollars, ou 14,1 %). Il couvre le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 militaires des contingents, 900 membres de la Police des Nations Unies, 978 agents recrutés sur le plan international, 1 730 agents recrutés sur le plan national, 570 Volontaires des Nations Unies, 91 agents fournis par des gouvernements et 53 fonctionnaires occupant des emplois de temporaire, dont 35 recrutés sur le plan international et 18 sur le plan national. L'analyse des variations figure à la section III du rapport sur le projet de budget pour 2013/14.

1. Personnel militaire

Tableau 3

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>
Observateurs militaires	166	166
Contingents	6 834	6 834
Police des Nations Unies	900	900

33. Les ressources demandées au titre du personnel militaire pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 235 348 400 dollars, soit 2 043 700 dollars (0,9 %) de plus que le montant du crédit ouvert pour 2012/13. L'augmentation tient à une hausse de 2 880 600 dollars, ou 1,5 %, des dépenses prévues à la rubrique Contingents pour le transport et le déploiement ainsi que les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, étant donné qu'il est prévu de déployer l'intégralité de l'effectif militaire. Elle serait en partie annulée par la diminution des dépenses prévues au titre des observateurs militaires (823 500 dollars, ou 9,9 %), qui est principalement due à l'application d'un coefficient de délais de déploiement de 10 %

pour 2013/14, alors qu'il avait été de 0 % pour l'exercice en cours, ainsi que par la baisse des dépenses prévues au titre de la Police des Nations Unies (13 400 dollars).

34. En ce qui concerne le personnel de police, le Comité consultatif a voulu savoir comment la Mission comptait procéder pour ramener le taux de vacance au niveau de 5 % prévu pour 2013/14 (voir A/67/716, par. 107), alors que ce taux était de 40,1 % au 31 janvier 2013, puisque 539 policiers seulement, sur un effectif autorisé de 900, avaient été déployés (voir tableau 2). Le Comité a été informé que le taux de 5 % avait été calculé par rapport à l'effectif moyen mensuel prévu pour les membres de la Police des Nations Unies en 2013/14 (et non par rapport à l'effectif autorisé de 900 hommes), soit un effectif financé de 633 agents. Il s'est vu communiquer le tableau suivant, qui montre le déploiement prévu de la Police des Nations Unies, dont les effectifs doivent en principe passer de 543 agents au début de l'exercice en juillet 2013 à 750 agents en juin 2014.

Tableau 4

2013/14	Effectif déployé de la Police des Nations Unies
Juillet	543
Août	542
Septembre	587
Octobre	628
Novembre	661
Décembre	711
Janvier	719
Février	696
Mars	698
Avril	712
Mai	750
Juin	750
Effectif mensuel moyen déployé	666
Taux de vacance (pourcentage)	5
Effectif financé	633

35. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général présente dans les prochains projets de budget des explications plus détaillées sur les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de taux de vacance. Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police.

2. Personnel civil

Tableau 5

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13^a</i>
Personnel recruté sur le plan international	971	978
Personnel recruté sur le plan national ^b	1 618	1 730
Emplois de temporaire ^c	65	53
Volontaires des Nations Unies	506	570
Personnel fourni par des gouvernements	81	91

^a Niveau maximal de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

36. Les dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 250 202 200 dollars, soit 39 290 600 (18,6 %) de plus que le montant alloué pour 2012/13. Cette hausse représente l'effet des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

a) Augmentation de 37 616 900 dollars (25,8 %) des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, due à l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % et non de 20 % [5 % pour les 47 postes qu'il est proposé d'affecter au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)] et d'un barème des traitements relevé, ainsi qu'aux crédits supplémentaires demandés pour la création de 7 postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international;

b) Augmentation de 1 306 000 dollars (3,3 %) des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, tenant principalement à la création de 117 postes d'assistant bilingue (agent des services généraux), au maintien d'un taux de vacance de 40 % pour les administrateurs et de 20 % pour les agents des services généraux, et au déploiement de 2 administrateurs et de 51 agents des services généraux au Centre de services régional, avec un taux de vacance prévu de 15 %;

c) Augmentation de 2 236 100 dollars (13,9 %) des dépenses prévues au titre des Volontaires des Nations Unies, compte tenu de la création proposée de 8 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et de 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national;

d) Diminution de 1 868 400 dollars (20,7 %) des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), principalement due à une diminution du nombre d'emplois de temporaire recruté sur le plan international, qui passerait de 47 pour l'exercice en cours à 35 en 2013/14;

e) Augmentation de 346 800 dollars (11,1 %) des dépenses prévues au titre du personnel fourni par des gouvernements, due au fait que 10 agents supplémentaires sont prévus, ce qui ferait passer l'effectif autorisé de 81 agents pour l'exercice en cours à 91 en 2013/14.

37. Dans la section I du rapport sur le projet de budget pour 2013/14, il est proposé d'allouer 10 269 500 dollars au Centre de services régional d'Entebbe, ce montant comprenant les ressources prévues au titre du personnel civil (8 031 200

dollars) et des dépenses opérationnelles (2 238 300 dollars) pour 2013/14. Le Comité fait d'autres observations sur le financement du Centre de services régional dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

38. Le Comité consultatif constate, d'après le rapport sur le projet de budget pour 2013/14, que le taux de vacance estimatif pour 2012/13 du personnel recruté sur le plan international est de 10 %, au lieu du taux de 20 % qui avait été prévu au budget. **Sur la base des discussions qu'il a eues sur ce sujet avec les représentants du Secrétaire général, le Comité n'est pas convaincu que la Mission pourra diminuer encore les taux de vacance. Il recommande donc qu'un taux de vacance de 12 % soit appliqué au personnel recruté sur le plan international, et non le taux de 10 % proposé, et que les dépenses prévues au titre du personnel civil soient revues à la baisse en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les postes et emplois de temporaire

39. Le Secrétaire général propose une augmentation nette de 127 postes et emplois de temporaire pour la MINUSS, qui compterait donc 7 postes d'agent recruté sur le plan international, 112 postes d'agent recruté sur le plan national, 10 postes de Volontaire des Nations Unies et 10 postes d'agent fourni par des gouvernements en plus, et 12 emplois de temporaire en moins. Le Secrétaire général propose de transformer 16 emplois de temporaire en postes; de reclasser 2 postes; de réaffecter 13 postes; de transférer 43 postes et emplois de temporaire, dont 16 au Centre de services régional; et de supprimer 12 postes et emplois de temporaire. De plus, il est proposé que 517 postes soient transférés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission dans le cadre de la restructuration des fonctions liées à la chaîne logistique (voir A/67/716, par. 74 à 77, et par. 60 ci-après). Les modifications du tableau d'effectifs sont récapitulées dans l'annexe II au présent rapport.

Nouveaux postes et emplois de temporaire

Composante 1 : consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

40. Il est proposé de créer à la Division de la communication et de l'information un poste de spécialiste de la radiodiffusion (Volontaire des Nations Unies) pour doter la Division des compétences et des effectifs supplémentaires nécessaires pour le projet de modernisation et d'expansion des sites existants et l'élargissement du réseau de diffusion à 35 sites (voir A/67/716, par. 49).

Composante 2 : atténuation des conflits et protection des civils

41. Il est proposé de créer à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission un poste d'analyste adjoint de l'information (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire sera chargé d'établir et de gérer un système efficace de traitement de l'information et de bases de données pour répondre aux besoins de la Cellule (voir A/67/716, par. 52 et 53).

42. Il est proposé de créer à la Division des affaires civiles un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) pour appuyer la diffusion rapide des informations en

provenance ou à destination du terrain et améliorer l'action menée à partir de Djouba en réponse aux besoins des bureaux locaux (voir A/67/716, par. 55).

Composante 3 : renforcement des capacités

43. Il est proposé de créer dans le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont le titulaire sera chargé de traiter les demandes du Groupe en matière de voyages et de fournir une assistance administrative (voir A/67/716, par. 65).

Composante 4 : droits de l'homme

44. Il est proposé de créer dans le Groupe de la protection de l'enfance cinq postes de spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies) pour permettre au Groupe d'augmenter sa représentation dans les régions les plus instables et de mieux suivre, vérifier, signaler et combattre les violations des droits de l'enfant (voir A/67/716, par. 70). Ces spécialistes seraient déployés à Torit, Yambio, Bentui, Kuajok et Rumbek et feraient partie d'une équipe technique ONU-Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) chargée d'exécuter le plan d'action révisé de la SPLA destiné à mettre fin au recrutement d'enfants. Ils appuieraient aussi les opérations intégrées de la Mission et collaboreraient avec des partenaires clefs au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier avec l'UNICEF. Ces cinq postes de Volontaire des Nations Unies viendraient remplacer un poste P-3 qui est actuellement déployé à Yambio et qu'il est proposé de supprimer [voir par. 50 d)].

Composante 5 : appui

45. Il est proposé de créer au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission 117 postes d'assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'y réaffecter 55 postes de chauffeur/assistant bilingue. Ces 172 assistants bilingues fourniraient un appui au personnel des services organiques, au personnel militaire et aux officiers de liaison, y compris du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, de la Section consultative pour les questions judiciaires et de la Police des Nations Unies, grâce à leur connaissance de la langue arabe et des langues locales, facilitant ainsi les relations avec la population locale et l'exécution du mandat de la Mission (voir A/67/716, par. 83 à 89).

46. Ayant demandé des précisions, le Comité s'est vu communiquer un tableau montrant la répartition des assistants bilingues par bureau de coordonnateur au niveau de l'État, par localité et par langue, qui figure dans l'annexe III au présent rapport. Le Comité a été informé que le nombre d'assistants bilingues déployés dans chaque localité dépendrait du nombre de langues parlées ainsi que de l'effectif du personnel des services organiques en poste dans la localité en question et des fonctions exécutées par ce personnel. L'assistance linguistique est nécessaire pour les fonctions touchant les droits de l'homme, les affaires civiles, la protection de la femme, l'information, le relèvement, la réintégration et la consolidation de la paix, l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité, la Police des Nations Unies, la liaison militaire et les compagnies militaires. Les besoins d'assistance linguistique du personnel détaché auprès des organes nationaux avaient également été pris en compte.

47. Il est proposé de créer dans les services administratifs trois emplois de temporaire [2 de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 1 P-3) et 1 d'assistant (finances) (agent du Service mobile)] pour l'exercice 2013/14 pour faire face à la charge de travail occasionnée par l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en service d'Umoja (voir A/67/716, par. 96). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été proposé, en raison du regroupement des fonctions financières au Centre de services régional d'Entebbe, de supprimer 31 postes dans les missions participantes, dont 5 postes à la MINUSS. Toutefois, comme la prestation des services financiers attendus serait très difficile durant l'exercice 2013/14 en raison du regroupement des fonctions au Centre et du passage aux normes IPSAS, il avait été proposé que trois des cinq postes devant être supprimés (voir A/67/723, annexe II, par. 77 à 82, et par. 50 e) ci-après) soient maintenus pendant un an.

48. Compte tenu des explications fournies, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les créations de postes et d'emplois de temporaire proposées par le Secrétaire général.

Reclassement de postes

49. Au titre de la composante 1 (consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État), il est proposé, dans le cadre de la rationalisation et de l'harmonisation de la composition des équipes de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix dans tout le Soudan du Sud (voir A/67/716, par. 45), de déclasser de P-5 à P-4 deux postes d'administrateur de programme à la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix, dont les titulaires dirigeront des équipes de 15 et 11 personnes respectivement. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les reclassements de postes proposés par le Secrétaire général.**

Suppression de postes

50. Il est proposé de supprimer 11 postes et emplois de temporaire, à savoir :

a) À la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix : trois emplois de temporaire [1 de spécialiste du relèvement, des retours et de la réintégration (P-3) et 2 d'administrateur de programme (P-3)] et un poste de spécialiste de la réintégration (administrateur recruté sur le plan national), compte tenu de l'allègement attendu de la charge de travail dans les zones à moindre risque du Soudan du Sud où les activités de rapatriement, de réintégration et de consolidation de la paix ont bien avancé (voir A/67/716, par. 48);

b) À la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration : un poste de chef d'équipe mobile (P-4), qui avait été envisagé pour la direction des équipes mobiles mais qui ne sera pas nécessaire tant que le programme ne sera pas élargi (voir A/67/716, par. 58);

c) Dans le Groupe du VIH/sida : un poste de formateur (administrateur recruté sur le plan national) à Djouba qui n'a plus d'utilité (voir A/67/716, par. 67);

d) Dans le Groupe de la protection de l'enfance : un poste P-3, qui doit être remplacé par cinq postes de spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies), afin de renforcer, sans surcoût, la présence de l'ONU dans les

camps de réfugiés et dans d'autres zones où l'on craint de plus en plus des violations graves des droits de l'enfant (voir A/67/716, par. 70, et par. 44 ci-dessus);

e) Dans les services administratifs : trois postes de fonctionnaire des finances (Volontaire des Nations Unies) et deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui ne sont plus nécessaires, du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions et compte tenu de la synergie créée avec le Centre de services régional (voir A/67/716, par. 95 et 98, et par. 47 ci-dessus).

51. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les suppressions de postes et d'emplois de temporaire proposées par le Secrétaire général.

Transformation de postes

Composante 1 : consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

52. À la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix, il est proposé que :

a) Quatre emplois de temporaire P-3 (1 de spécialiste de la planification, 1 d'administrateur de programme et 2 de spécialiste de la réintégration) soient transformés en postes de Volontaire des Nations Unies (spécialiste de la planification, des programmes et de la réintégration), dont les titulaires, affectés à Djouba et dans les États du Jonglei, de l'Unité et du Haut-Nil, fourniraient un appui fonctionnel et opérationnel pour les activités de rapatriement, de réintégration et de consolidation de la paix au quartier général de la Mission et au niveau des États et des comtés (voir A/67/716, par. 47);

b) Deux postes d'administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national) dans les États de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidental soient transformés en postes de spécialiste du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national), compte tenu de l'allègement attendu de la charge de travail dans les zones à moindre risque du Soudan du Sud où les activités de rapatriement, de réintégration et de consolidation de la paix ont bien avancé (voir A/67/716, par. 48).

Composante 3 : renforcement des capacités

53. Au Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, il est proposé de transformer en postes deux emplois de temporaire de conseiller principal (P-5), le premier devenant un poste P-5 de chef adjoint du Bureau, dont le titulaire veillerait à ce que l'augmentation attendue de la charge de travail soit gérée de manière coordonnée, et le deuxième devenant un poste de spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), dont le titulaire continuerait de collaborer avec le Ministère de la justice et les autorités judiciaires afin de renforcer leurs capacités de réforme du système judiciaire et de l'état de droit à l'échelle nationale et au niveau des États et des comtés (voir A/67/716, par. 60 et 61).

54. À la Section consultative pour les questions judiciaires, il est proposé de transformer en poste un emploi de temporaire de classe P-2 (administrateur de programme adjoint) cédé temporairement par le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, pour faire face à l'augmentation attendue de la charge de travail à la

Section en 2013/14 étant donné que le Gouvernement prévoit de recruter de nouveaux juges et procureurs et de resserrer le maillage des tribunaux dans les comtés (voir A/67/716, par. 64).

55. Dans le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, il est proposé qu'un emploi de temporaire de classe P-3 (spécialiste des affaires judiciaires), cédé temporairement à la Section consultative pour les questions judiciaires, soit réaffecté au Groupe et transformé en poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3), dont le titulaire collaborerait étroitement avec les sous-commissions parlementaires, les commissions indépendantes et la société civile, ainsi qu'avec la police et les forces armées (voir A/67/716, par. 65).

Composante 5 : appui

56. Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, il est proposé qu'un poste P-3 de fonctionnaire du budget soit transformé en poste d'agent du Service mobile pour permettre le recrutement de candidats ayant plus d'expérience sur le terrain (voir A/67/716, par. 78).

57. Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, il est proposé qu'un poste de fonctionnaire chargé de la cession des matériels (P-3) soit transformé en poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile) pour adapter la catégorie du poste aux responsabilités assumées par le titulaire (voir A/67/716, par. 80).

58. À la Section de la sûreté et de la sécurité, il est proposé de : a) transformer en postes deux emplois de temporaire de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) afin de satisfaire les demandes de prestation de services de façon plus permanente; b) transformer en postes deux emplois de temporaire d'agent de sécurité (agent du Service mobile) pour permettre à la Section de créer une équipe d'intervention d'urgence (voir A/67/716, par. 102 et 103).

59. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les transformations de postes proposées par le Secrétaire général.

Réaffectation et transfert de postes

60. Le Secrétaire général propose de réaffecter 13 postes et d'en transférer 43, comme indiqué en détail à l'annexe II au présent rapport. Le Secrétaire général précise aussi que le Directeur adjoint de l'appui à la mission est chargé de diriger et contrôler la chaîne logistique (voir par. 28 à 31) et propose donc de transférer au Bureau de celui-ci 517 postes, dont 68 issus du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, 14 des services administratifs et 435 des services d'appui intégrés (voir A/67/716, par. 74 à 77). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les réaffectations et transferts de postes proposés par le Secrétaire général.**

Centre de services régional

Tableau 6

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
8 227 900	10 269 500	(2 041 600)

61. Le tableau 7 récapitule les effectifs fournis par la MINUSS au Centre de services régional d'Entebbe depuis la création du Centre en 2011. Un total de 14 postes ont été transférés durant l'exercice 2011/12, et 83 autres doivent l'être durant l'exercice 2012/13. Pour l'exercice 2013/14, il est proposé que 17 autres postes soient transférés à Entebbe et que 8 postes de fonctionnaire chargé de la gestion des ressources humaines soient rétrocédés par le Centre à la Mission (voir par. 64). Le Secrétaire général indique que les fonctions liées aux finances et aux ressources humaines seront encore renforcées au Centre durant l'exercice 2013/14 et alignées avec les processus métier de l'environnement Umoja.

Tableau 7

	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/I</i>	Total partiel	<i>Service mobile</i>	Total partiel (personnel recruté sur le plan international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i> <i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	Total partiel (personnel recruté sur le plan national)	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Transferts approuvés pour 2011/12	–	1	1	1	–	3	6	9	–	5	5	–	14
Transferts approuvés pour 2012/13													
Finances	–	–	4	–	–	4	12	16	2	20	22	–	38
Ressources humaines	–	–	3	1	1	5	17	22	3	17	20	3	45
Transferts proposés pour 2013/14													
Finances	–	1	1	1	–	3	–	3	–	–	–	1	4
Ressources humaines	–	–	–	1	1	2	–	2	–	8	8	2	12
Postes liés aux ressources humaines transférés du Centre de services régional à la Mission	–	–	-2	–	–	-2	-3	-5	-3	–	-3	–	-8
Logistique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	1
Total des postes transférés de la MINUSS	–	2	7	4	2	15	32	47	2	51	53	6	106

62. Dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des taux de vacance de postes de 5 % et de 15 % sont proposés pour 2013/14 concernant respectivement le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national du Centre régional de services (voir A/67/723, annexe II, par. 85 et 86). Le Comité consultatif a été informé que ces taux avaient été déterminés en tenant compte des taux d'occupation de postes enregistrés jusqu'alors au Centre et de l'opération de recrutement de personnel au niveau national qu'il était prévu d'organiser. Les taux de vacance étaient par ailleurs sensiblement les mêmes pour toutes les missions qui fournissent du personnel au Centre.

63. Il est proposé de transférer au Centre de services régional les postes suivants : a) un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section base logistique et plateformes avancées du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (voir A/67/716, par. 90); b) un poste de chef du service financier (P-5), deux postes de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 1 P-3) et un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des finances (voir A/67/716, par. 94); et c) 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 poste de spécialiste adjoint des ressources humaines (P-2), 8 postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 postes d'assistant chargé des ressources humaines (Volontaires des Nations Unies) de la Section des ressources humaines (voir A/67/716, par. 97).

64. Il est aussi proposé que le Centre de services régional rétrocède à la MINUSS cinq postes de spécialiste des ressources humaines (2 P-4 et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national) et trois postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), dont les titulaires aideraient à la gestion des ressources humaines à la Mission, en tant que membres du Groupe du soutien spécialisé chargé du contrôle des arrivées et des départs du personnel recruté sur le plan national, des consultants, des vacataires et du personnel affecté provisoirement, et dirigeraient les bureaux d'appui du Centre des ressources humaines, qui fournissent des directives à plusieurs bureaux de la Mission dans les capitales d'État et aux bases d'appui de comté (voir A/67/716, par. 99 et 100). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la définition des responsabilités respectives de la Mission et du Centre de services régional avait été établie, à la suite de quoi un certain nombre de fonctions comme les recherches dans les fichiers de candidats, la communication avec les candidats et avec les responsables du recrutement, et l'examen et l'affichage des avis de vacance de poste, ont été retransférées à la Mission, ainsi que les huit postes correspondants. Il était aussi prévu de rétrocéder ces postes à la MINUSS en prévision du lancement d'Inspira le 1^{er} juillet 2013, pour lequel la Mission aurait besoin d'un effectif supplémentaire pour effectuer des recherches dans les fichiers de candidats, travail qui suppose une coopération étroite avec les responsables de la Mission qui ont des postes à pourvoir et ne peut pas être fait à distance.

65. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la fourniture d'effectifs par la MINUSS au Centre de services régional d'Entebbe. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de présenter dans son prochain rapport un état complet des fonctions des finances et de gestion des ressources humaines de la Mission, en indiquant l'endroit où ces fonctions sont exécutées et les postes, emplois de temporaire et autres ressources correspondants.

66. Dans son précédent rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions, le Secrétaire général avait indiqué son intention de procéder à la reconfiguration des fonctions, des processus et des pratiques afin d'améliorer la prestation de services et d'obtenir des gains d'efficacité et des économies d'échelle. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts et compte que la reconfiguration des fonctions aura pour effet de rationaliser les processus métier, ce qui permettra au Centre de services régional de réaliser des gains de productivité et d'exécuter les fonctions financières et administratives au moindre coût. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte des résultats obtenus dans son prochain rapport.** Le Comité fait d'autres observations sur le regroupement des fonctions liées aux finances et aux ressources humaines au Centre de services régional dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

3. Dépenses opérationnelles

Tableau 8

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
395 273 700	450 935 500	55 661 800

67. Le montant des dépenses opérationnelles prévu pour l'exercice 2013/14 s'établit à 450 935 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 55 661 800 dollars (14,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2012/13. Cette augmentation s'explique par la hausse des crédits demandés au titre de toutes les catégories de dépenses à l'exception des rubriques Matériel spécial et Fournitures, services et matériel divers. **Sauf indication contraire ci-après, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les dépenses opérationnelles.**

Consultants

68. Le montant prévu au titre des services de consultants pour l'exercice 2013/14 s'élève à 1 137 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 344 700 dollars (43,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Cette augmentation s'explique principalement par l'embauche de formateurs chargés de dispenser un programme intensif de formation au personnel recruté sur le plan national dans la perspective de la transformation prévue, au cours de l'exercice 2014/15, de 5 % des postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national. Au vu des informations complémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif remarque que le montant total proposé au titre des services de consultants comprend 668 800 dollars pour les formateurs, soit une augmentation de 95 % par rapport au montant de 343 400 dollars approuvé pour l'exercice en cours.

Voyages

69. Le montant prévu au titre des voyages pour l'exercice 2013/14 s'établit à 8 205 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 253 700 dollars (37,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. La hausse provient principalement des voyages que la Mission prévoit dans le cadre de son programme de formation intensif à l'intention du personnel recruté localement, qui est destiné à renforcer les capacités nationales. Il est en effet prévu que 5 % des postes soumis à recrutement international soient transformés en postes soumis à recrutement local au cours de l'exercice 2014/15.

Formation

70. Compte tenu de l'augmentation substantielle des crédits demandés pour les formateurs à la rubrique Consultants, le Comité consultatif a demandé des explications supplémentaires concernant les gains d'efficacité de 26 300 dollars envisagés (voir A/67/716, par. 106). Il a été informé qu'au cours de l'exercice 2012/13, la Mission avait prévu, dans le cadre du programme annuel de formation, d'envoyer 335 membres du personnel suivre divers programmes de renforcement des capacités techniques dans des organismes situés en dehors du Soudan du Sud, mais qu'il n'était prévu d'en envoyer que 323 en 2013/14. Les gains d'efficacité de 26 300 dollars avaient été calculés sur la base des frais de voyage estimés correspondant à la formation à l'extérieur de la Mission pour 12 membres du personnel.

71. Le Comité consultatif a également demandé pourquoi la réduction du nombre de fonctionnaires devant être envoyés en formation en dehors du Soudan du Sud en 2013/14 n'était que de 12 alors que les crédits supplémentaires demandés pour les formateurs venant dispenser une formation sur place avaient quasiment doublé, pour atteindre 668 800 dollars, contre 343 400 dollars en 2012/13. Il a été informé que l'augmentation des crédits demandés à la rubrique Consultants pour l'exercice 2013/14 correspondait à une augmentation marquée du nombre des membres du personnel formés sur place et à l'augmentation du nombre de stages proposés par rapport à l'exercice en cours.

72. Au vu des informations complémentaires reçues concernant les projets de formation de la Mission dans les domaines administratifs et fonctionnels pour l'exercice 2013/14, le Comité consultatif constate que la MINUSS envisage de proposer : a) 175 stages différents en interne pour un total de 3 013 fonctionnaires recrutés sur le plan international; b) 168 stages à l'extérieur pour 193 fonctionnaires recrutés sur le plan international; c) 156 stages en interne pour 6 927 fonctionnaires recrutés sur le plan national; d) 73 stages à l'extérieur pour 130 fonctionnaires recrutés sur le plan national; et e) 10 stages différents pour 417 militaires et policiers. En réponse à sa demande de précisions, le Comité a reçu le tableau suivant, montrant la ventilation des ressources demandées au titre des voyages liés à la formation selon les catégories de personnel (recruté sur le plan international/recruté sur le plan national/Volontaires des Nations Unies) et les différents types de voyages (à l'intérieur du Soudan du Sud ou en dehors) :

Tableau 9

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Voyages à l'intérieur du pays</i>	<i>Voyages en dehors du pays</i>	Total
Personnel civil recruté sur le plan international	555 321	763 834	1 319 155
Personnel civil recruté sur le plan national	1 674 844	391 341	2 066 184
Militaires des contingents et policiers	255 126	67 643	322 769
Institutions nationales et société civile	45 600	–	45 600
Total	2 530 891	1 222 818	3 753 709

73. Le Comité consultatif a également demandé si la Mission avait prévu de proposer un plus grand nombre de cours sur place. Il a été informé que la Mission s'efforçait, dans la mesure du possible, de faire venir des consultants externes afin de former un maximum de membres de son personnel. Toutefois, dans quelques domaines spécialisés et techniques tels que l'informatique ou les transports, quand les ressources et les locaux nécessaires à une formation pratique efficace n'étaient pas disponibles sur place ou quand les compétences spécialisées requises n'étaient pas disponibles au Soudan du Sud, la Mission avait trouvé qu'il était financièrement plus intéressant d'envoyer un petit nombre de fonctionnaires se former à l'extérieur plutôt que de faire venir un consultant recruté à l'international. Par ailleurs, dans la mesure du possible, tous les membres du personnel envoyés en formation à l'extérieur sont censés partager avec leurs collègues les connaissances qu'ils ont acquises. Dans le cadre de sa stratégie de formation, la Mission a également essayé d'utiliser les programmes de formation de formateurs dispensés par des organismes renommés situés en dehors du Soudan du Sud afin de renforcer les connaissances et les compétences de certains membres du personnel dans divers domaines techniques et organiques, pour qu'ils forment à leur tour d'autres fonctionnaires de la Mission.

74. Compte tenu des explications fournies, le Comité consultatif remarque qu'une proportion non négligeable des ressources destinées aux voyages liés à la formation est consacrée aux voyages à l'intérieur du pays et que l'augmentation des crédits demandés au titre des consultants pour l'exercice 2013/14 s'explique par l'augmentation du nombre de stages organisés en interne. **Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne la formation et les voyages qui s'y rapportent. Vu que le nombre de cours proposés en interne est en augmentation, le Comité estime qu'il serait possible de réaliser des gains d'efficacité supérieurs et que le nombre de stages suivis à l'étranger et les dépenses connexes devraient commencer à diminuer. Il recommande donc que le Secrétaire général soit prié de surveiller ces dépenses de près.**

Installations et infrastructures

75. Le montant prévu au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2013/14 s'élève à 122 691 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 22 448 600 dollars (22,4 %) par rapport au montant de 100 243 100 dollars alloué pour 2012/13. Au paragraphe 133 de son rapport sur le budget pour 2013/14, le

Secrétaire général explique que l'augmentation du montant demandé est principalement due aux facteurs suivants : a) des dépenses plus importantes au titre des carburants et lubrifiants en raison d'une hausse du prix unitaire; b) des frais d'installation de chantier et d'entretien pour l'établissement de nouvelles bases; et c) des dépenses supplémentaires pour les services de sécurité. Les augmentations devraient être partiellement compensées par des dépenses moindres au titre des services de construction, les projets non essentiels ayant été reportés à l'année suivante et le programme de construction des bases d'appui de comté s'étalant désormais sur cinq ans (voir par. 26 et 27 ci-dessus).

76. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires concernant les projets de construction de la Mission outre les bases d'appui dans les comtés. Ces travaux sont récapitulés dans le tableau 10.

Tableau 10

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chantier</i>	<i>Budget</i>
3 hangars pour l'entretien des hélicoptères (1 à Djouba, 2 à Bor)	640,2
6 unités à parois souples modulaires à usage d'atelier ou d'entrepôt (Torit, Yambio, Aweil, Bor, Bentiu, Rumbek)	291,6
Construction de 3 bases d'appui dans les comtés	9 450,0
Construction des locaux d'une unité fluviale	2 525,0
Pose de clôtures autour des pistes d'atterrissage	3 830,4
Total partiel	16 737,2
Centre de services régional	
Part de la MINUSS dans la construction de deux immeubles de bureaux en dur et d'un centre de formation ^a	1 448,3
Total	18 185,5

^a Conformément au paragraphe 91 de l'annexe II au document A/67/723.

77. Le Comité consultatif a également été informé que les travaux prévus devraient être terminés à la fin de 2014. **Le Comité compte que la Mission suivra de près l'avancement des projets de construction pour éviter des retards, notamment dans le déploiement de l'unité fluviale et dans le déploiement en temps voulu et dans de bonnes conditions de la Mission dans les États et les comtés. Il tient à souligner que le Siège devrait apporter son appui à la Mission et suivre davantage la planification et l'exécution des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix** (voir A/66/718/Add.17, par. 61 et par. 27 ci-dessus).

Transports terrestres

78. Le montant prévu au titre des transports terrestres pour l'exercice 2013/14 s'établit à 35 824 500 dollars, soit une augmentation de 14 442 600 dollars (67,5 %) par rapport au montant autorisé pour l'exercice en cours. Dans le projet de budget, le Secrétaire général précise que l'augmentation des crédits demandés s'explique

principalement par la nécessité de remplacer certains véhicules qui ont dépassé leur durée de vie économique et d'acheter des véhicules essentiels, tels que des autopompes, des ambulances et du matériel lourd servant à des activités de logistique et de manutention. Compte tenu des informations complémentaires qui lui ont été fournies, le Comité constate que pour l'exercice 2013/14, il est prévu que 445 véhicules légers de transport de passagers sur les 906 que devrait compter le parc automobile soient mis à la disposition du personnel recruté sur le plan international, soit un nombre supérieur à celui que l'on obtiendrait à partir des ratios habituels applicables aux opérations de maintien de la paix. Le Comité a été informé que cela était dû au transfert de nombreux véhicules provenant de la MINUS au moment de l'établissement de la MINUSS. Toutefois, un grand nombre de ces véhicules avaient atteint la fin de leur durée de vie et la Mission allait désormais s'en défaire. **Le Comité consultatif sait bien que le personnel de la Mission doit avoir accès à des véhicules pour pouvoir exercer ses fonctions, mais il recommande à la MINUSS de revoir les modes d'utilisation des véhicules et de faire correspondre son parc automobile aux normes en vigueur. Il demande que le projet de budget pour l'exercice 2014/15 comporte des informations sur la question et, le cas échéant, des explications si le nombre de véhicules reste supérieur à celui fixé sur la base des ratios habituels.** Il formule d'autres observations au sujet du parc automobile et des ratios habituels dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

Transports aériens

79. Le montant prévu au titre des transports aériens pour l'exercice 2013/14 s'établit à 154 790 900 dollars, soit une augmentation de 5 871 100 dollars (3,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. Dans le projet de budget, le Secrétaire général précise que l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par celle du coût du carburant aviation, dont le prix au litre est passé de 1,320 à 1,614 dollar, pour une quantité globale de 16 millions de litres prévue au budget.

Transports maritimes ou fluviaux

80. Le montant prévu au titre des transports maritimes ou fluviaux pour l'exercice 2013/14 s'établit à 7 038 600 dollars. Cette rubrique est nouvelle par rapport au budget de l'exercice en cours, et les ressources demandées serviraient notamment à la location de 12 vedettes rapides pour traverser le fleuve et permettre au personnel civil et en tenue d'accéder à des sites isolés ou pour l'instant inaccessibles de la zone de la Mission à des fins de coïmplantation ou de renforcement des capacités, ainsi que pour l'exploitation militaire des voies navigables du Soudan du Sud. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif montrant la ventilation des crédits demandés au titre de l'unité fluviale (voir tableau 11 ci-après). Le Comité a été informé que le calcul des crédits demandés au titre du carburant est fondé sur 20 et 25 jours d'utilisation par mois et 100 à 125 kilomètres parcourus par jour.

Tableau 11
Ventilation des crédits demandés au titre de l'unité fluviale
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Estimations</i>
Achat de canots pneumatiques Zodiac	100 100
Location de vedettes rapides	2 000 004
Dépenses de fonctionnement	600 000
Location d'équipements pour traverser le fleuve	999 996
Carburant	2 664 488
Assurance	300 000
Logements pour les sous-traitants	63 996
Matériel de bivouac	150 000
Équipement de sécurité pour les bateaux et matériel de communication	180 000
Total	7 038 584

Communications

81. Le montant prévu au titre des communications pour l'exercice 2013/14 s'élève à 26 051 700 dollars, ce qui constitue une augmentation de 1 376 200 dollars (5,6 %) par rapport aux crédits accordés pour l'exercice en cours. Dans le projet de budget, le Secrétaire général explique que cette augmentation est principalement due à la nécessité de remplacer le matériel reçu de la MINUS qui a dépassé sa durée de vie économique, ainsi qu'à une augmentation des frais pour les communications commerciales utilisant les connexions Internet par satellite, essentielles pour le quartier général de la Mission, les bureaux dans les capitales d'État et les bases d'appui de comtés.

Informatique

82. Le montant prévu au titre de l'informatique pour l'exercice 2013/14 s'établit à 12 428 300 dollars, soit une augmentation de 2 817 200 dollars (29,3 %) par rapport aux crédits accordés pour l'exercice en cours. Dans le projet de budget, le Secrétaire général explique que l'augmentation est principalement due à la nécessité de remplacer le matériel reçu de la MINUS qui a dépassé sa durée de vie économique, ainsi que de mettre à jour les logiciels et applications, ce qui représente un coût moyen annuel de 320 dollars par utilisateur, y compris les mises à niveau nécessaires pour le passage à Umoja. Le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice 2011/12, le parc informatique de la Mission comprenait 4 480 ordinateurs, dont 2 070 étaient restés en stock et seraient utilisés une fois que l'effectif autorisé de la Mission serait davantage au complet. Par ailleurs, au vu des informations complémentaires fournies, le Comité note que le ratio entre le nombre d'utilisateurs et le nombre d'ordinateurs est supérieur aux ratios habituels pour presque toutes les catégories de personnel. **Bien que constatant un ralentissement des acquisitions de matériel informatique, le Comité estime que la Mission devrait poursuivre la réduction du nombre d'ordinateurs qu'elle possède.** Il formule d'autres observations au sujet du matériel informatique dans son rapport sur

les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

Fournitures, services et matériels divers

83. Le montant prévu au titre des fournitures, services et matériels divers pour l'exercice 2013/14 s'établit à 68 363 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 123 700 dollars (1,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Dans le projet de budget, le Secrétaire général explique que cette diminution provient principalement du non-renouvellement pour 2013/14 des dépenses inscrites au budget 2012/13 pour la construction de centres de transition servant aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration.

V. Questions diverses

Lutte antimines

84. En ce qui concerne les opérations de déminage, et compte tenu des produits indiqués pour la réalisation escomptée n° 3.6, le Comité consultatif note que la Mission : a) fournira des services de lutte antimines afin de restituer aux populations locales au plus tard le 30 juin 2014, en vue de leur exploitation, 20 % des zones accessibles dangereuses qui ont fait l'objet d'un levé et sont enregistrées dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines; b) surveillera, d'ici au 30 juin 2014, la totalité des zones accessibles présumées dangereuses, enregistrées dans le Système; c) surveillera et éliminera, d'ici au 30 juin 2014, la totalité des restes explosifs et des munitions accessibles enregistrés dans le Système; d) surveillera et éliminera 60 % des restes explosifs et des munitions, enregistrés dans le Système entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014; et e) interviendra rapidement dans les cas de levés à effectuer en urgence, de vérification des opérations de déminage et, si besoin, de déminage et de dépollution des routes.

85. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les opérations de déminage au Soudan du Sud étaient menées par le Service de la lutte antimines des Nations Unies et l'Autorité nationale de lutte antimines. Les opérations de déminage sont menées en priorité dans les zones à forte densité de population et dans les zones qu'il est prévu de développer, de sorte que les terres restituées aux populations puissent être utilisées pour améliorer la qualité de vie et la sûreté du peuple du Soudan du Sud. Les opérations de déminage se sont déroulées pendant toute l'année mais les intempéries et les conditions d'accès aux zones à surveiller les ont parfois retardées.

86. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau récapitulatif ci-après, montrant la ventilation des dépenses de déminage pour 2011/12, 2012/13 et 2013/14.

Tableau 12

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses 2011/12</i>	<i>Budget 2112/13</i>	<i>Projet de budget 2013/14</i>
Personnel	5 323 737	6 863 124	7 007 463
Voyages	394 214	504 642	598 600
Contrats	21 846 745	28 319 721	28 211 289
Matériel	2 554 686	530 800	345 000
Subventions	472 855	591 420	–
Dépenses opérationnelles	735 324	636 034	875 188
Total partiel	31 327 561	37 445 741	37 037 540
Appui direct	895 073	1 069 878	1 058 378
Total partiel	32 222 634	38 515 619	38 095 918
Appui au programme (5 %)	1 611 132	1 925 781	1 905 082
Total	33 833 766	40 441 400	40 001 000

87. Le Comité a été informé que la section de déminage de la MINUSS estimait qu'elle allait dépenser la totalité du montant qui lui avait été alloué pour l'exercice 2012/13. Au 25 mars 2013, soit au trois quarts de l'exercice, les dépenses effectives atteignaient 75 % des crédits et la Mission était en bonne voie pour parvenir à un taux d'exécution de 100 %. Le Comité a également été informé que les crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 au titre de la lutte antimines (33 833 766 dollars) avaient été intégralement utilisés et que, pour 2013/14, la MINUSS s'était donné pour objectif de réduire la pollution par les restes explosifs de guerre (au 28 février 2013, il restait encore 672 zones dangereuses connues au Soudan du Sud, dont 328 champs de mines), de coordonner les activités de tous les acteurs de la lutte antimines dans le pays et d'assurer le contrôle de la qualité et de renforcer les capacités institutionnelles. **Compte tenu des explications fournies, le Comité consultatif recommande que soient approuvés les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage.**

Achats

88. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, le comité local des passations de marchés de la MINUSS avait examiné 76 dossiers, dont 12 a posteriori, pour une valeur totale de 3 184 974 dollars. Certains présentaient des lacunes, principalement en ce qui concerne la qualité de la documentation et des évaluations techniques soumises, et l'absence de conformité entre les plans de sélection et les évaluations techniques. Toutefois, le Comité travaillait en étroite collaboration avec la Division des achats du Siège pour l'examen des dossiers exigeant son autorisation. Par ailleurs, le Comité des marchés du Siège avait organisé des cours à Djouba pour la MINUSS, la MINUAD et la FISNUA auxquels 38 membres de la MINUSS avaient participé, principalement des demandeurs et des responsables de l'évaluation technique. Ces formations avaient permis au personnel de mieux comprendre les rôles et

responsabilités des différentes personnes intervenant dans la chaîne des achats, et la Mission envisageait d'organiser de nouveaux cours pour qu'un plus grand nombre de membres du personnel soient formés. **Le Comité consultatif invite la Mission à poursuivre la surveillance et l'amélioration du fonctionnement de son comité local des passations de marchés, en étroite collaboration avec la Division des achats du Siège.**

VI. Conclusions

89. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 70 du rapport sur l'exécution du budget. **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 1 038 900 dollars ainsi que le montant de 1 313 200 dollars correspondant aux recettes et ajustements soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée aura définies.**

90. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 142 du rapport sur la présentation du budget de l'exercice en question. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la demande du Secrétaire général, sous réserve des recommandations faites au paragraphe 38 plus haut. En outre, toujours compte tenu de ces recommandations, le Comité recommande que le montant total proposé par le Secrétaire général soit réduit de 3 922 700 dollars. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale :**

- a) **D'ouvrir un crédit de 932 563 400 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;**
- b) **De mettre en recouvrement un montant de 37 603 363 dollars pour la période allant du 1^{er} au 15 juillet 2013;**
- c) **De mettre en recouvrement un montant de 894 960 037 dollars pour la période allant du 16 juillet 2013 au 30 juin 2014, à raison d'un montant mensuel de 77 713 617 dollars, si le Conseil de Sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 – Opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/67/5 (Vol. II)]
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/716)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/610/Corr.1)

- Troisième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/633)
- Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/723)
- Résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012) du Conseil de sécurité
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2013/140)
- Résolutions 65/293 et 66/243 de l'Assemblée générale
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/592)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.17)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/733)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/532)
- Additif au rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591/Add.1)

Annexe I

Comparaison entre le plan de financement approuvé par le Comité d'allocation des ressources et les dépenses effectives de la MINUSS

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué par le Comité</i>	<i>Dépenses pour 2011/12</i>	<i>Écart</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7 113,7	9 095,5	(1 981,8)
Contingents	150 928,7	158 940,3	(8 011,6)
Police des Nations Unies	25 883,6	22 148,2	3 735,4
Total partiel	183 926,0	190 184,0	(6 258,0)
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	85 015,9	80 346,7	4 669,2
Personnel recruté sur le plan national	26 578,8	16 032,2	10 546,6
Volontaires des Nations Unies	11 894,4	11 308,1	586,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	50 863,0	61 049,6	(10 186,6)
Personnel recruté sur le plan national	8 527,1	12 921,2	(4 394,1)
Divers	39,5	63,2	(23,7)
Total partiel [Personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	59 429,7	74 034,0	(14 604,4)
Total partiel (personnel civil)	182 918,8	181 721,0	1 197,7
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	1 092,0	1 557,1	(465,2)
Consultants	692,4	1 419,1	(726,7)
Voyages	3 633,0	3 789,7	(156,7)
Installations et infrastructures	110 327,4	105 401,4	4 926,0
Transports terrestres	25 272,4	17 409,9	7 862,5
Transports aériens	120 965,1	132 247,7	(11 282,6)
Transports maritimes ou fluviaux	41,9	28,9	12,9
Communications	14 284,8	20 491,3	(6 206,5)
Informatique	7 127,9	11 289,0	(4 161,1)
Services médicaux	3 136,2	3 808,8	(672,6)
Matériel spécial	2 683,8	1 571,5	1 112,3

	<i>Montant alloué par le Comité</i>	<i>Dépenses pour 2011/12</i>	<i>Écart</i>
Fournitures, services et matériel divers	65 049,8	49 175,6	15 874,2
Projets à effet rapide	978,3	995,6	(17,3)
Total partiel	355 284,9	349 185,7	6 099,2
Total	722 129,6	721 090,7	1 038,9

Annexe II

**MINUSS : récapitulatif des modifications
du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Conseillers spéciaux	+1	P-5	Transfert de 1 poste de conseiller principal pour la protection des femmes du Groupe de la protection des femmes
	-1	P-5	Transfert de 1 poste de conseiller spécial attribué au Groupe de la protection des civils
	+0		
Groupe de la protection des civils	+1	P-5	Transfert de 1 poste d'administrateur hors classe spécialisé de la protection des civils attribué au Groupe des Conseillers spéciaux
	+3	P-4	Transfert de 3 postes de spécialiste de la protection des Bureaux des coordonnateurs aux niveaux des États
	+4		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	-1	PN	Réaffectation de 1 poste d'assistant administratif transformé en poste de conducteur ambulancier attribué au Groupe des services médicaux
	-1		
Composante 1 : consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État			
Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix	-2	P-5	Reclassement à P-4 de 2 postes d'administrateur de programmes
	+2	P-4	Reclassement de 2 postes d'administrateur de programmes P-5
	-1	P-5	Réaffectation de 1 poste d'administrateur de programmes à la Division des droits de l'homme
	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste d'administrateur de programmes de la Division des droits de l'homme
	-4	P-3	Transformation de 4 emplois de temporaire P-3 (1 spécialiste de la planification, 1 administrateur de programmes et 2 spécialistes de la réintégration) en postes de volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international
	+4	VNU	Transformation de 4 emplois de temporaire P-4 (1 spécialiste de la planification, 1 administrateur de programmes et 2 spécialistes de la réintégration) en postes de volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international
	-2	AN	Transformation de 2 postes d'administrateur de programmes en postes de spécialiste du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+2	VNU	Transformation de 2 postes d'administrateur de programmes en postes de spécialiste du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national)
	-3	P-3	Suppression de 3 emplois de temporaire (1 spécialiste du relèvement, du rapatriement et de la réinsertion et 2 administrateurs de programmes)
	-1	AN	Suppression de 1 poste de spécialiste de la réintégration
	-4		
Division de la communication et de l'information	+1	VNU	Création de 1 poste de spécialiste de la radiodiffusion (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+1		
Composante 2 : atténuation des conflits et protection des civils			
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	+0	P-2	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des systèmes d'information transformé en poste d'analyste adjoint de l'information
	+1	VNU	Création de 1 poste de spécialiste adjoint des systèmes d'information (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+1		
Bureau des Coordonateurs aux niveaux des États	-3	P-4	Transfert de 3 postes de spécialiste de la protection attribués au Groupe de la protection des civils
	-3		
Division des affaires civiles	+1	P-5	Réaffectation de 1 emploi de temporaire de spécialiste des affaires civiles (hors classe)
	+1	P-3	Création de 1 poste de spécialiste des affaires civiles
	+2		
Composante 3 : renforcement des capacités			
Personnel fourni par des gouvernements	+10	agents fournis par des gouvernements	Création de 10 postes de spécialiste de la justice militaire
	+10		
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	-1	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
	-1		
Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité	+1	P-5	Transformation en poste de 1 emploi de temporaire de conseiller principal attribué au Bureau du Chef adjoint de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	P-5	Transformation de 1 emploi de temporaire de conseiller principal en poste de spécialiste hors classe de l'état de droit
	-2	P-5	Transformation de 2 emplois de temporaire de conseiller principal en postes
	-1	P-5	Réaffectation de 1 emploi de temporaire de conseiller principal à la Division des affaires civiles
	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des systèmes d'information de la Section consultative pour les questions pénitentiaires
	+0		
Section consultative pour les questions judiciaires	-1	P-3	Réaffectation de 1 emploi de temporaire de spécialiste des affaires judiciaires à la Section de la réforme du secteur de la sécurité
	+1	P-2	Réaffectation de 1 emploi de temporaire de spécialiste adjoint des affaires judiciaires de la Section de la réforme du secteur de la sécurité
	-1	P-2	Transformation en poste de 1 emploi de temporaire de spécialiste adjoint des affaires judiciaires
	+1	P-2	Transformation en poste de 1 emploi de temporaire de spécialiste adjoint des affaires judiciaires
	+0		
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité	+1	P-3	Réaffectation de 1 emploi de temporaire de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité de la Section consultative pour les questions judiciaires
	-1	P-2	Réaffectation de 1 emploi de temporaire d'administrateur de programmes adjoint à la Section consultative pour les questions judiciaires
	-1	P-3	Transformation en poste de 1 emploi de temporaire de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité
	+1	P-3	Transformation en poste de 1 emploi de temporaire de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité
	+1	PN	Création de 1 poste d'assistant administratif
	+1		
Section consultative pour les questions pénitentiaires	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des systèmes d'information
	-1		
Groupe du VIH/sida	-1	AN	Suppression de 1 poste de fonctionnaire chargé de la formation
	-1		
Composante 4 : droits de l'homme			
Division des droits de l'homme	+1	P-5	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) de la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	P-4	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme à la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de conseiller pour la protection des femmes du Groupe de la protection des femmes
	+5	P-3	Transfert de 5 postes de conseiller pour la protection des femmes du Groupe de la protection des femmes
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif du Groupe de la protection des femmes
	+7		
Groupe de la protection de l'enfance	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste de la protection de l'enfance
	+5	VNU	Création de 5 postes de spécialiste de la protection de l'enfance (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+4		
Groupe de la problématique hommes-femmes	+1	P-4	Transfert de 1 poste de conseiller pour la protection des femmes du Groupe de la protection des femmes
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de conseiller pour la protection des femmes du Groupe de la protection des femmes
	+2		
Groupe de la protection des femmes	-1	P-5	Transfert de 1 poste de conseiller principal pour la protection des femmes attribué au Groupe des conseillers spéciaux
	-1	P-4	Transfert de 1 poste de conseiller principal pour la protection des femmes à la Division des droits de l'homme
	-5	P-3	Transfert de 5 postes de conseiller pour la protection des femmes à la Division des droits de l'homme
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif à la Division des droits de l'homme
	-1	P-4	Transfert de 1 poste de conseiller pour la protection des femmes au Groupe de la problématique hommes-femmes
	-1	P-3	Transfert de 1 poste de conseiller pour la protection des femmes au Groupe de la problématique hommes-femmes
	-10		
Composante 5 : appui			
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	-2		Transfert de 2 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a (voir le détail à la rubrique Directeur adjoint de l'appui à la mission)
	-2		
Bureaux des Coordonnateurs aux niveaux des États	-38		Transfert de 38 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-38		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bases d'appui de comté	-28		Transfert de 28 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-28		
Section du budget	-1	P-3	Transformation de 1 poste de fonctionnaire du budget en poste d'agent du Service mobile
	+1	SM	Transformation de 1 poste de fonctionnaire du budget en poste d'agent du Service mobile
	+0		
Total partiel (Bureau du Directeur de l'appui à la mission)	-68		
Directeur adjoint de l'appui à la mission			
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission			Transfert de 2 postes du Bureau du Directeur de l'appui à la mission ^a :
	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)
	+1	PN	Assistant administratif
	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire d'administration cédé par le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés
	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire du soutien logistique cédé par le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés
	+1	SM	Réaffectation de 1 poste d'assistant administratif cédé par le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés
	+1	AN	Réaffectation de 1 poste d'assistant au soutien logistique ou de fonctionnaire du soutien logistique cédé par le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés
	+6		
Bureaux des Coordonnateurs aux niveaux des États			Transfert de 38 postes des Bureaux des Coordonnateurs aux niveaux des États au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission ^a :
	+4	P-4	Fonctionnaire d'administration
	+5	SM	Fonctionnaire d'administration
	+7	SM	Assistant administratif (administration, finances, ressources humaines)
	+22	PN	Assistant administratif
	+72	PN	Création de 72 postes d'assistant bilingue
	+32	PN	Réaffectation de 32 postes de chauffeur/assistant bilingue des Services d'appui intégrés
	+142		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bases d'appui de comté	+28	VNU	Transfert de 28 postes de fonctionnaire d'administration (administrateur de comté) cédés par les bases d'appui de comté au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)a
	+45	PN	Création de 45 postes d'assistant bilingue
	+23	PN	Réaffectation de 23 postes de chauffeur/assistant bilingue des Services d'appui intégrés
	+96		
Section de la gestion du matériel	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la cession des matériels transformé en poste de fonctionnaire de l'approvisionnement
	+1	SM	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la cession des matériels transformé en poste de fonctionnaire de l'approvisionnement
			Transfert de 81 postes des Services d'appui intégrés au sein de la Section de la gestion du matériel ^a :
	+1	P-5	Spécialiste en chef de la gestion du matériel
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks ou spécialiste de la gestion du matériel
	+1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la cession des matériels
	+1	P-2	Auxiliaire au contrôle du matériel et à la gestion des stocks
	+2	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	+5	SM	Assistant (gestion du matériel)
	+4	SM	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks
	+2	SM	Assistant de gestion de l'information
	+1	SM	Administrateur de base de données
	+1	SM	Assistant à la cession du matériel
	+44	PN	Assistant à la cession du matériel
	+16	VNU	Assistant à la cession du matériel (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+81		
Section des bases logistiques et des plateformes avancées	-1	PN	Transfert de 1 poste d'assistant (soutien logistique) au Centre de services régional d'Entebbe
			Transfert de 67 postes des Services d'appui intégrés au sein de la Section des bases logistiques et des plateformes avancées ^a :
	+4	P-4	Administrateur de la chaîne logistique
	+4	P-3	Fonctionnaire chargé de l'inventaire et de la chaîne logistique
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la logistique
	+5	SM	Assistant au soutien logistique

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+8	VNU	Assistant au contrôle de la qualité (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+40	PN	Assistant à la réception et à l'inspection
	+5	PN	Assistant au soutien logistique
	+66		
Section du contrôle des mouvements			Transfert de 67 postes des Services d'appui intégré au sein de la Section du contrôle des mouvements ^a :
	+1	P-5	Chef du contrôle des mouvements
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements
	+4	P-3	Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements
	+28	SM	Assistant au contrôle des mouvements
	+4	AN	Fonctionnaire et fonctionnaire adjoint chargés du contrôle des mouvements
	+87	PN	Assistant au contrôle des mouvements
	+14	VNU	Assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+139		
Centre mixte des opérations logistiques			Transfert de 31 postes des Services d'appui intégré au sein de la Section des bases logistiques et des plateformes avancées ^a :
	+1	P-5	Chef du bureau logistique
	+2	P-3	Fonctionnaire chargé de la logistique
	+2	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé de la logistique
	+2	SM	Fonctionnaire chargé de la logistique
	+8	SM	Assistant au soutien logistique
	+3	AN	Fonctionnaire et fonctionnaire adjoint chargés de la logistique
	+13	PN	Assistant au soutien logistique
	+31		
Section des approvisionnements			Transfert de 117 postes des Services d'appui intégré au sein de la Section des approvisionnements ^a :
	+1	P-5	Chef des approvisionnements
	+2	P-4	Fonctionnaire de l'approvisionnement
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé des carburants
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé des rations
	+1	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des rations
	+2	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des carburants
	+1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des rations

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	SM	Fonctionnaire de l'approvisionnement
	+1	SM	Fonctionnaire chargé des carburants
	+4	SM	Assistant aux fournitures
	+3	SM	Assistant (rations)
	+4	SM	Assistant aux fournitures (traitement des factures)
	+10	AN	Fonctionnaire et fonctionnaire adjoint de l'approvisionnement
	+72	PN	Assistant aux fournitures
	+11	VNU	Assistant aux fournitures (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+117		
Section de la gestion des marchés			Transfert de 14 postes des Services d'appui administratif au sein de la Section de la gestion des marchés ^a :
	+1	P-4	Chef de la gestion des marchés
	+4	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des marchés
	+3	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés
	+1	PN	Assistant administratif
	+4	PN	Assistant chargé de la gestion des marchés
	+1	VNU	Assistant chargé de la gestion des marchés (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+14		
Total partiel (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)	+692		
Services d'appui intégrés			
Section des bases logistiques et des plateformes avancées	-67		Transfert de 67 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-67		
Section de la gestion du matériel	-81		Transfert de 81 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-81		
Section du contrôle des mouvements	-139		Transfert de 139 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-139		
Centre mixte des opérations logistiques	-31		Transfert de 31 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-31		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des approvisionnements	-117		Transfert de 117 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-117		
Section des transports	-55	PN	Réaffectation de 55 postes de chauffeur/assistant bilingue transformés en postes d'assistant bilingue attribués aux Bureaux des Coordonnateurs aux niveaux des États et aux bases d'appui de comté
	-55		
Bureau du Chef des Services d'appui intégrés	-1	P-4	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire d'administration au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	SM	Réaffectation de 1 poste d'assistant administratif au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	AN	Réaffectation de 1 poste d'assistant au soutien logistique au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-4		
Total partiel (Services d'appui intégrés)	-494		
Services administratifs			
Section de la gestion des marchés	-14		Transfert de 14 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ^a
	-14		
Section des finances	-1	P-5	Transfert de 1 poste de chef des finances au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire des finances au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	P-3	Transfert de 1 poste de fonctionnaire des finances au Centre de services régional d'Entebbe
	-1	VNU	Transfert de 1 poste d'assistant (finances) (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Centre de services régional d'Entebbe
	-3	VNU	Suppression de 3 postes de fonctionnaire des finances (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)
	+1	P-4	Création de 1 emploi de temporaire de fonctionnaire des finances
	+1	P-3	Création de 1 emploi de temporaire de fonctionnaire des finances
	+1	SM	Création de 1 emploi de temporaire d'assistant (finances)
	-4		

Section des ressources humaines	-1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des ressources humaines au Centre de services régional d’Entebbe	
	-1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint des ressources humaines au Centre de services régional d’Entebbe	
	-8	PN	Transfert de 8 postes de spécialiste adjoint des ressources humaines au Centre de services régional d’Entebbe	
	-2	VNU	Transfert de 2 postes d’assistant chargé des ressources humaines (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Centre de services régional d’Entebbe	
	-2	PN	Suppression de 2 postes d’assistant chargé des ressources humaines	
	+2	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste des ressources humaines cédés par le Centre de services régional d’Entebbe	
	+3	AN	Transfert de 3 postes de spécialiste des ressources humaines cédés par le Centre de services régional d’Entebbe	
	+3	SM	Transfert de 3 postes d’assistant chargé des ressources humaines cédés par le Centre de services régional d’Entebbe	
			-6	
Section des services de santé	+1	PN	Réaffectation de 1 poste d’assistant administratif du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général transformé en poste de conducteur ambulancier attribué au Groupe des services médicaux	
			+1	
Total partiel (Services administratifs)		-23		
Section de la sûreté et de la sécurité				
	-2	SM	Transformation en postes de 2 emplois de temporaire de spécialiste de la sécurité incendie	
	+2	SM	Transformation en postes de 2 emplois de temporaire de spécialiste de la sécurité incendie	
	-2	SM	Transformation en postes de 2 emplois de temporaire d’agent de sécurité	
	+2	SM	Transformation en postes de 2 emplois de temporaire d’agent de sécurité	
			+0	
Centre de services régional d’Entebbe	+1	P-5	Transfert de 1 poste de chef des finances de la Section des finances	
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire des finances de la Section des finances	
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de fonctionnaire des finances de la Section des finances	
	+1	VNU	Transfert de 1 poste d’assistant (finances) (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) de la Section des finances	
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des ressources humaines de la Section des ressources humaines	
	+1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint des ressources humaines de la Section des ressources humaines	

	+8	PN	Transfert de 8 postes d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des ressources humaines
	+2	VNU	Transfert de 2 postes d'assistant chargé des ressources humaines (volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) de la Section des ressources humaines
	-2	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste des ressources humaines à la Section des ressources humaines
	-3	AN	Transfert de 3 postes de spécialiste des ressources humaines à la Section des ressources humaines
	-3	SM	Transfert de 3 postes d'assistant chargé des ressources humaines à la Section des ressources humaines
	+1	PN	Transfert de 1 poste d'assistant au soutien logistique de la Section des bases logistiques et des plateformes avancées
	+9		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+7		
Personnel recruté sur le plan national	+112		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-12		
Volontaires des Nations Unies	+10		
Total	+117		

^a Transferts résultant de la mise en place de la chaîne logistique intégrée.

Annexe III

Répartition des postes d'assistant linguistique par le Bureau de coordonnateur au niveau de l'État, lieu et langue

<i>Bureau du coordonnateur au niveau de l'État</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nouveaux postes proposés</i>	<i>Postes réaffectés</i>	Total	<i>Langues requises</i>
Équatoria central	Djouba	14	3	17	Mudari, bari, lokoya, kuku, kakwa, pajulu, nnyangwara, mundari, keliko, arabe et langues parlées dans d'autres États
Équatoria oriental	Torit	7	3	10	Madi, acholi, latuka, didinga, lokoya, toposa, nyangatum, boya, pari, arabe
	Kapoeta-Sud	1	1	2	Toposa, didinga, arabe
	Magwi/Nimule	1	1	2	Madi, acholi, latuka, didinga, lokoya, toposa, nnyangatum, boya, pari, arabe
Équatoria occidentale	Yambio	5	3	8	Azande, moru, avukaya, arabe
	Ezo	1	1	2	Azande, arabe
	Maridi	1	1	2	Moru, arabe
	Tambura	2	0	2	Azande, avukaya, arabe
	Mapel	2	0	2	Azande, arabe
Jonglei	Bor	10	2	12	Dinka, nuer, murle, anyuak, jie, zuri, arabe
	Akobo	3	2	5	Nuer (Lou)
	Pibor	3	2	5	Murle, arabe
	Yuai	2	0	2	Nuer (Lou)
Unité	Bentiu	5	4	9	Nuer (jikany), dinka (ngok), nuer (alor), dinka (twic), arabe
	Mayom	2	1	3	Dinka (twic), arabe
	Pariang	2	1	3	Dinka (Ruweng), Dinka (ngok), arabe
Haut-Nil	Malakal	9	0	9	Shilluk, dinka (padeng), nuer, arabe
	Melut	4	2	6	Shilluk, dinka, arabe
	Renk	5	2	7	Shilluk, dinka, brun, arabe
	Bunj	2	0	2	Shilluk, dinka, brun, arabe
	Nasser	4	2	6	Nuer (jikany), koma, arabe
	Fashoda, Kodok	1	1	2	Shilluk, dinka, arabe
Bahr el-Ghazal septentrional	Aweil	7	4	11	Dinka (malual), arabe
	Gok Machar	2	1	3	Dinka, arabe
	Malualkon	1	1	2	Dinka, arabe
Bahr el-Ghazal occidental	Wau	7	3	10	Dinka (rek), balanda, bongo, fertit, mangayat, arabe
	Raga	3	2	5	Fertit
Lacs	Rumbek	6	5	11	Dinka (agar, ciec, atwot), wulu, arabe
	Yirol-Ouest	1	1	2	Dinka, arabe
Ouarab	Ouarab/Kuajock	2	5	7	Dinka, bonko, nuer (lou), arabe
	Twich/Turalei	2	1	3	Dinka, nuer (lou), arabe
		117	55	172	